

*DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT DE CHALONS EN CHAMPAGNE
CANTON DE MARSON
COMMUNE D'OMEY*



ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la commune d'Omev,

Vu le code des Collectivités Territoriales et notamment son article R 354-31,
Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux Droits et libertés des Communes des Départements et des Régions,
Vu la loi n°87-565 du 22 juillet 1987, relative à l'Organisation de la Sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs et notamment son article 17,
Vu le décret n°88-623 du 6 mai 1988, relatif à l'Organisation Générale des Services d'Incendie et de Secours,
Vu la demande de l'intéressé en date du 02 novembre 2010,
Vu l'avis du Conseil d'Administration du Corps des Sapeurs Pompiers,

ARRETE

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions de Monsieur David DERVIN, au grade de Sapeur du Corps de Sapeurs Pompier de Omev, à compter du 02 novembre 2010.

Article 2 : Le Maire de Omev et le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers de Omev sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

-notifié à l'intéressé.

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour affichage dans les locaux du Corps
- U.D.S.P.M.

Fait à Omev le mardi 2 novembre 2010

Le Maire,
Jean- Paul BRIGNOLI



ACTE REÇU LE
05 NOV. 2010
PRÉFECTURE DE LA MARNE
D. R. C. 14